



## **1. LES ENFANTS DE BEL-ESSOR ET LEUR MILIEU**

---

L'école Bel-Essor est une école spécialisée de la Commission scolaire Marie-Victorin qui accueille chaque année des élèves, garçons et filles, déficients intellectuels moyens, sévères et profonds, avec ou sans handicap physique ou sensoriel associés. De niveau préscolaire et primaire, l'école accueille des élèves âgés de 4 à 12 ans. La langue d'enseignement est le français bien que l'école accueille des élèves de diverses nationalités. Les élèves proviennent d'une quinzaine de localités de la Rive-Sud de Montréal et sont véhiculés par un transport scolaire adapté.

Il s'agit d'une école spécialisée, régie par la Loi de l'instruction publique (L.I.P. 180), qui vise, pour ses élèves, l'acquisition de compétences essentielles dans les domaines de développement suivants: l'autonomie, le moteur, le cognitif, la communication, le social et l'affectif.

Cette petite école d'une centaine d'élèves dégage au quotidien une ambiance qui favorise les apprentissages. Elle offre grâce à la qualité de tout son personnel un enseignement de qualité et un encadrement des plus sécuritaire.

Nous visons le plein épanouissement de tous nos élèves car ils sont au centre de nos actions et au cœur de notre mission éducative.

## **2. L'INSTANCE DÉCISIONNELLE DE BEL-ESSOR**

---

Le conseil d'établissement est l'instance décisionnelle de l'école. Il est composé de parents et de représentants de l'école. Les parents sont élus, lors d'une assemblée générale de parents au début de l'année scolaire, pour un mandat de deux ans.

Les parents qui siègent au conseil d'établissement ont la responsabilité d'adopter le projet éducatif de l'école, de voir à sa réalisation et de procéder à son évaluation. Ils adoptent aussi le budget annuel, approuvent les règles de conduite et les mesures de sécurité, l'orientation générale et les modalités d'application du régime pédagogique, etc. et à d'autres égards, ils peuvent être consultés sur certains dossiers tels que les critères de sélection de la direction de l'école.



Le conseil d'établissement est d'abord et avant tout un lieu de discussion où règne une collaboration étroite entre tous et toutes dans le seul but de mettre à la disposition des élèves de l'école une variété de moyens pour développer leurs capacités et augmenter leur bien-être.

### **2.1 Composition du C.É. 2010-2011**

#### Les parents

Madame Marie-Christine Beaudry (2<sup>ième</sup> année du mandat)

Madame Sophie Bellemare (1<sup>ière</sup> année du mandat)

Monsieur Étienne Brisson Représentant au comité de parents (1<sup>ière</sup> année du mandat)

Monsieur Michel Perreault, vice-président (2<sup>ième</sup> année du mandat)

Monsieur Marc Sauvé, Président (1<sup>ière</sup> année du mandat)

#### Le personnel enseignant

Madame Sophie Jolie

Madame Sylvie Aubertin

Madame Michèle Larose

#### Le personnel non enseignant

Madame Ghislaine Boucher, direction

Madame Johanne Ringuette, technicienne en éducation spécialisée

Madame Phan Bao Trinh, orthophoniste

#### Représentant de la communauté

Madame Sophie Desaulniers a été nommée représentante de la communauté lors de la première réunion du conseil d'établissement tenue le 19 octobre 2010. Les représentants de la communauté n'ont pas droit de vote mais ils participent activement aux travaux du conseil.

### **3. BILAN ANNUEL 2010-2011**

---

Conformément à l'article 82 de la loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement de l'école Bel-Essor de Longueuil, présente son rapport annuel.



Le document présente l'ensemble des sujets abordés tout au long de l'année scolaire 2010-2011 ainsi que les conclusions et résultats qui en ont découlés.

En 2010-2011, le conseil d'établissement a tenu 6 séances régulières. Les assemblées ont eu lieu les 19 octobre, 11 janvier, 8 février, 5 avril, 17 mai et 7 juin 2011.

### **3.1 Évaluation des règles budgétaires de la C.S.M.V**

À la suite de la consultation du document lié aux règles d'allocation budgétaire, le C.É. a soulevé des différences entre les écoles quant aux budgets alloués pour du matériel spécialisé. À la lumière de cette constatation, des recommandations officielles ont été faites auprès du Conseil des Commissaires. Celles-ci suggèrent que Bel-Essor pourrait et devrait bénéficier d'un soutien financier supérieur de la part du MÉLS à l'égard du matériel spécialisé, et ce, en fonction des besoins spécifiques de la clientèle de l'école.

### **3.2 Sécurité en transport adapté**

Au cours de l'année, le C.É. a poursuivi ses réflexions portant sur les règles régissant la sécurité dans le transport adapté. Après avoir consulté les règlements concernant les véhicules routiers affectés au transport des élèves, les membres du conseil d'établissement en viennent à la conclusion qu'il y a des vides juridiques. Grâce à ses démarches, le dossier du transport est maintenant rendu au niveau national. À la demande du C.É., Contrôle routier Québec procédait, en février, à une opération d'inspection des véhicules routiers. Grâce à cette opération, le C.É. a pu conclure que certaines règles ne sont pas respectées. Afin de les faire respecter, d'autres mesures seront prises au cours de l'année scolaire 2011-2012. Les responsables du transport seront invités à rencontrer Madame Mc Graw de l'OPHQ et Monsieur Guy Martel du transport routier afin de les sensibiliser au problème de la sécurité dans nos véhicules adaptés.

### **3.3 Salle d'hygiène**

Au cours de l'année, le C.É. a constaté que les soins offerts en salle d'hygiène n'étaient toujours pas optimaux. Les problématiques soulevées correspondaient de nouveau au manque d'espace, au temps d'attente trop élevé et au manque de personnel. Ainsi, le Conseil a demandé à la direction d'évaluer la situation afin de la corriger. Une nouvelle répartition dans la salle d'hygiène des *carillons* et des *coccinelles*



a pu diminuer le temps d'attente et la salle d'hygiène est moins restreinte. Des travaux sont à poursuivre en 2011-2012 à ce sujet.

### **3.4 Plan d'intervention**

Tel que convenu lors de l'année scolaire 2009-2010, le C.É. a mis en place une nouvelle formule d'élaboration des plans d'intervention. En effet, la formule cette année a consisté à réunir tous les intervenants impliqués lors de l'élaboration du premier plan d'intervention. La formule sera répétée pour l'année à venir.

### **3.5 Loi 29**

Au cours de l'année scolaire 2010-2011, les nouveaux membres du conseil d'établissement ont bénéficié d'une formation portant sur la loi 29, loi sur l'instruction publique, laquelle encadre les droits de l'élève, l'obligation de fréquentation scolaire, les droits de l'enseignant, les obligations de l'enseignant, l'autorisation d'enseigner, la constitution d'une école, le conseil d'établissement et autres éléments liés aux services éducatifs.

### **3.6 Budget révisé 2010-2011**

Depuis l'adoption de la loi 100, les écoles ne peuvent plus accumuler de surplus. Dorénavant, les budgets comprennent seulement les allocations annuelles de base, révisées selon la clientèle du 30 septembre. Le C.É. a adopté le budget révisé présenté par la direction de l'école.

### **3.7 Budget annuel 2011-2012**

En préparation de l'année scolaire à venir, le C.É. a approuvé le budget annuel proposé par la direction de l'école.

### **3.8 Activités éducatives**

Le C.É. a autorisé les demandes d'activités éducatives faites par les enseignants.



#### **4. CONCLUSION**

---

Ayant toujours au centre de ses préoccupations le développement du plein potentiel des élèves de Bel-Essor, le conseil d'établissement a cette année poursuivi des actions et réflexions assurant le maintien des services de qualité et l'amélioration de ceux-ci lorsque nécessaire.

Le dossier ayant trait à l'évaluation des règles budgétaires a permis le dépôt de recommandations claires et justifiées quant aux besoins en matériel spécialisé, auprès du Conseil des Commissaires. Ceci a été l'embryon d'une réflexion et d'actions sérieuses qui devront et seront poursuivies au cours de l'année 2011-2012.

Notons également l'avancement du dossier portant sur la sécurité routière. Les réflexions émises en 2009-2010 ont suscitées des actions concrètes en 2010-2011. En effet, Contrôle Routier Québec, agence faisant partie de la S.A.A.Q., a procédé à une inspection des véhicules. Cette collaboration mènera à la poursuite des actions préventives et/ou correctives en 2011-2012.

Ainsi, le Conseil d'établissement est fier de présenter les évolutions relevant de ses actions de collaboration et de partenariat. Les succès reposent tout un chacun sur la précieuse implication de chacun de ses membres.

C'est sur cette note de maintien de la qualité des services et d'avancement des dossiers préoccupants, que le conseil d'établissement conclut ses travaux de l'année 2010-2011 avec fierté et élan pour l'année à suivre.

---

Marc Sauvé, Président  
Conseil d'établissement  
École Bel-Essor